

Eva SAS
Députée de la 7^{ème} Circonscription
de l'Essonne
Vice-présidente
de la Commission des Finances

Monsieur le Premier Ministre
Manuel Valls
Hôtel de Matignon
57, rue de Varenne
Paris, le 5 avril 2016

Objet : Deuxième rapport sur les nouveaux indicateurs de richesse

Monsieur le Premier Ministre,

Après l'adoption de la loi par le Parlement en avril 2015, la France publiait le premier rapport sur les Nouveaux Indicateurs de Richesse le 27 octobre dernier¹.

Il s'agissait d'une étape essentielle pour que les pouvoirs publics, en France, s'attèlent à relever un enjeu primordial en ce début du XXI^{ème} siècle et après le succès de la COP21 : compléter nos outils d'évaluation, pour avoir une appréciation plus juste de la qualité de vie réelle de nos concitoyens et renforcer les objectifs de long terme dans le pilotage de nos politiques publiques.

Après la table ronde du lundi 14 mars qui réunissait Vincent Aussilloux, chef du département Economie-Finances de France Stratégie, Florence Jany-Catrice, professeure à l'Université Lille 1, Philippe Le Clézio, ancien conseiller au CESE, et Monique Rabin, députée de Loire-Atlantique, pour faire le bilan de l'application de la loi, je souhaitais vous soumettre quelques suggestions concernant les améliorations possibles à apporter au rapport Nouveaux Indicateurs de Richesse, en vue de la publication de sa deuxième itération à l'automne 2016.

La première évolution qui semblerait souhaitable concerne la garantie de la neutralité du rapport sur les nouveaux indicateurs de richesse. Pour asseoir l'objectivité de l'évaluation sur la base des nouveaux indicateurs, nous pensons souhaitable qu'éventuellement, la rédaction de ce rapport soit confiée à un organisme indépendant, mais surtout, que les séries chiffrées sur longue période de ces nouveaux indicateurs soit mises à disposition du public et des centres d'études en format ouvert. Ceci permettrait de garantir la possibilité de regards et analyses croisés sur l'évolution de ces

¹*Dix indicateurs retenus dans le rapport du 27 octobre 2015 : taux d'emploi, effort de recherche, endettement, espérance de vie en bonne santé, satisfaction dans la vie, inégalités de revenus, pauvreté en conditions de vie, sorties précoces du système scolaire, empreinte carbone et artificialisation des sols.*

indicateurs, et plus particulièrement sur l'appréciation des réformes engagées à l'aune de ces indicateurs.

La deuxième évolution souhaitable concerne le choix des indicateurs retenus. Nous saluons la qualité de la concertation menée par France Stratégie et le Conseil Economique Social et Environnemental, dans la mesure des moyens qui ont pu leur être attribués. Il apparaît néanmoins que certains indicateurs sélectionnés dans le rapport final peuvent ne pas être consensuels. Ainsi, l'indicateur de patrimoine productif, issu de la consultation citoyenne, a été remplacé dans le rapport final par l'effort de recherche et développement. Cette notion est singulièrement différente et ne rend compte ni du patrimoine de la Nation, nécessaire pendant de la dette, ni même de l'effort d'investissement national, public et privé. Compte tenu de l'importance donnée à l'indicateur de la dette, l'abandon de cet indicateur me paraît préjudiciable à une évaluation équilibrée de la situation économique et budgétaire de notre pays.

Plus important encore, le deuxième indicateur qui nous paraît devoir être questionné est le taux d'emploi. En effet, cet indicateur n'a pas réuni le consensus et il pourrait être souhaitable de retenir plus simplement pour ces questions, le taux de chômage, complété du chômage longue durée, une mesure plus à même de rendre compte de la réalité sociale de notre pays.

La troisième évolution souhaitable concerne le délai de publication des indicateurs. En effet, pour permettre à la société de se saisir des indicateurs et de leur évolution, et au-delà de l'inscription en série chiffrée sur longue période que nous abordions dans notre premier point, il semble essentiel que les indicateurs soient d'actualité, c'est-à-dire reflétant les données de l'année précédente. Or malgré les efforts que les organismes statistiques ont produits, la mesure des inégalités de revenus renvoie à l'année 2013, tandis que la pauvreté en conditions de vie, évaluée notamment à l'aune de la pauvreté monétaire, est quant à elle calculée avec deux ans de reculs. De plus, ces indicateurs doivent pouvoir être comparés au niveau européen et international. Le premier rapport dressait des comparaisons avec nos pairs européens mais, en choisissant parfois les points de comparaison, il nous semble que cette démarche doit être normée y compris dans un effort coordonné au niveau international.

Enfin, dernier point, il nous paraît également souhaitable qu'après ces ajustements, la liste de ces indicateurs soit normée, bien entendu révisable par exemple par période quinquennale, mais néanmoins stabilisée à moyen terme de façon à ce que la forme du rapport soit pérennisée au-delà des alternances.

Vous remerciant de l'intérêt que vous portez à cette démarche de progrès, et de celui que vous voudrez bien porter à nos propositions pour la poursuivre, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de notre très haute considération.



Eva Sas
Députée de l'Essonne